



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

coopération judiciaire

Question écrite n° 6951

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les règlements de compte entre groupes mafieux qui ont ensanglanté l'Allemagne à la mi-août. En effet, ces règlements de compte intervenus sur le sol d'un pays étranger semblent montrer une certaine exportation de la violence dans le cadre de l'Union européenne. Les différentes ramifications de la « pieuvre » en Italie semblent désormais avoir des relais dans les pays où existe de longue date une forte immigration italienne, sous la forme de ce que la presse outre-Rhin a surnommé la « pizza connection ». Il serait nécessaire que la France ne mésestime pas cette nouvelle forme de criminalité liée aux traditions mafieuses et à l'immigration italienne. Il lui demande donc d'indiquer si les services de police de notre pays suivent déjà ce dossier avec Europol.

Texte de la réponse

Un suivi des évolutions nationales et internationales de la délinquance est la condition de l'anticipation des défis sécuritaires. Ce sera l'une des missions de la direction de la prospective et des affaires stratégiques dont la création est prévue en début d'année 2008. Quoique la France ne soit pas épargnée par l'activité transnationale de certains groupes criminels étrangers, la présence ponctuelle de membres des différentes mafias italiennes relevée dans le sud de la France doit s'apprécier au regard de la proximité géographique avec l'Italie. Les services de sécurité français sont particulièrement attentifs à surveiller ces mouvements et à prévenir toute tentative d'implantation de nature mafieuse en France. C'est le cas notamment de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), par le biais en particulier des offices centraux à compétence nationale, unissant fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie, et dont les compétences concernent aussi bien la répression du faux monnayage, la lutte contre les trafics de stupéfiants, la grande délinquance financière, la criminalité organisée, etc. La DCPJ assure également, dans le cadre de sa mission de lutte contre la criminalité organisée, la réunion régulière de l'unité de coordination et de recherches anti-mafia qui rassemble des représentants de l'ensemble des administrations civiles et militaires concernées. Elle est également en lien constant avec ses partenaires étrangers, notamment européens. La DCPJ gère ainsi, grâce à une plate-forme unique de coopération internationale opérationnelle de police, les canaux Interpol, Europol et Schengen au bénéfice de l'ensemble de la police, de la gendarmerie et des autorités judiciaires. Elle participe également activement aux différents travaux stratégiques visant à mieux connaître et combattre les groupes criminels. S'agissant des règlements de compte entre groupes mafieux italiens intervenus à Duisbourg, en Allemagne, en août 2007, l'enquête diligentée par les services allemands et italiens n'a pas fait apparaître, à ce jour, de ramifications en France et n'a donc pas conduit à une coopération particulière sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6951

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6081

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1239